

La prochaine journée de dépôt d'amiante pour les usagers est prévue **le jeudi 12 novembre à la déchèterie de Saint Eloy les Mines.**

Les apports sont limités à 150 kg par an et par foyer (environ 8-10 plaques).

Prise de rendez-vous obligatoire auprès du secrétariat du SICTOM au 04 .73. 85. 95. 74

ou par mail à prevention@sictomdescombrailles.fr

Une notice d'information et un contenant adaptés seront remis par la collectivité. Les apports doivent s'effectuer obligatoirement avec une remorque.

Pour rappel ce service concerne **uniquement l'amiante lié des particuliers en faible quantité**. Il s'agit d'amiante fibrociment tels que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/adduction eau...), bac horticole type jardinière.

Pour les quantités importantes, prendre contact directement avec les autres sites du Puy de Dôme

SITES QUI ACCUEILLENENT L'AMIANTE :	Site de stockage de déchet Ambert	Site de stockage de déchet S^t Sauves	Site de stockage de déchet Puy-Long	Plateforme de Déchets Industriels Spéciaux Véolia	Plateforme de Déchets Industriels Spéciaux PRAXY CENTRE
Adresse	Le Poyet 63600 AMBERT	Les Ballusseaux 63950 S ^t SAUVES	Puy-Long 63000 CLERMONT-FD COORDONNÉS GPS : 45° 46'00.8"N 3°10'01.4"E	Rue François Arago 63360 GERZAT	3 ^{ème} Alexandre Vialatte 63500 ISSOIRE
Téléphone	06.28.91.86.16	04.73.21.85.76	04.73.44.24.24	04.73.24.54.71	04.73.55.60.00
Horaires	SUR RENDEZ-VOUS	SUR RENDEZ-VOUS	SUR RENDEZ-VOUS	du lundi au vendredi : 8 ^h 30 - 12 ^h 30 14 ^h 00 - 17 ^h 00	du lundi au vendredi : 8 ^h 00 - 12 ^h 00 14 ^h 00 - 16 ^h 30
Tarif	Selon les quantités annuelles apportées : 125€/t (si < 500 t/an) ou 100€/t (si > 500 t/an)			Contacter Véolia	Contacter PRAXY
Modalités administratives	Se renseigner lors de la prise de rendez-vous				
Modalités de conditionnement					
Modalités de déchargement					

NOUVEAU

SERVICE EXPÉRIMENTAL & GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

DÉPÔT DE L'AMIANTE LIÉ

PRENEZ RENDEZ-VOUS

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DANS LA LIMITE DE 150KG/AN/HABITANT MAXIMUM

Jeudi 12 novembre
Déchèterie de Saint Eloy les Mines



SEULEMENT SUR INSCRIPTION
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DU SICTOM :



SICTOM DES COMBRAILLES
19 Grand Rue - 63700 Montaigut-en-Combraille
04.73.85.95.74 - www.sictom-des-combrailles.fr



VALTOM

COMMENT ET OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ ?



**Dépot
Interdit**
en déchèteries
publiques



DÉPÔT D'AMIANTE LIÉ SUR LES SITES AUTORISÉS



LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Il s'agit d'**amiante ciment** ou d'**amiante lié à d'autres matériaux inertes** (librociment amianté) :

- **éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures** (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façade) ;
- **jardinière, pot de fleur**
- **canalisation** (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, conduit de cheminées où l'amiante est mélangé avec du ciment).



LES DÉCHETS REFUSÉS :

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Ils se présentent généralement sous la forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie, les plafonds d'isolation phonique... mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Pour ces types d'amiante, il faut faire appel à une société spécialisée.

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

Les travaux de démolition entraînent des risques de dispersion des fibres. L'inhalation prolongée de fibres d'amiante peut provoquer des pathologies

QUELQUES GESTES SIMPLES :

- **s'équiper** d'Equipements de Protection Individuelle (masque FFP3, gants, lunettes, combinaison) ;
- **mouiller** les éléments à démonter pour éviter les envols ;
- **démonter** sans casser, percer ou scier ;
- **emballer** l'amiante
- **retirer** les EPI délicatement et les emballer dans un sac plastique. Prendre une douche d'hygiène ;

LES GESTES À PROSCRIRE :

- ne pas casser, ou broyer ;
- ne pas découper ;
- ne pas frotter ou broser les éléments à base d'amiante ;
- ne pas inhaler les poussières.

LES CONDITIONS DE DÉPÔT

Etape 1 : LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

**CONTACTER UN SITE AUTORISÉ
POUR CONVENIR D'UN RDV**
(CF. PAGE SUIVANTE)

Etape 2 : LA PRÉPARATION DES PLAQUES AU DOMICILE

- se protéger avec des équipements adaptés : masque, lunettes, combinaison, gants (non fournis) ;
- emballer l'amiante avec un contenant homologué pour l'amiante (double paroi) et accepté par le site de traitement
- fermer l'emballage avec du ruban adhésif (non fourni) ;
- retirer délicatement les équipements de protection (EPI), les mettre dans un sac plastique fermé et prendre une douche d'hygiène.

Etape 3 : LE TRANSPORT

- dans un véhicule fermé, vérifier que les emballages sont bien fermés ;
- dans une remorque, mettre une bâche.

Etape 4 : LA DÉPOSE SUR SITE

- venir au jour et à l'heure du rendez-vous ;
- vérification par l'agent de l'emballage ;
- tout conditionnement non conforme sera refusé.

ORGANISATION DE VOTRE RENDEZ-VOUS

Se présenter à l'heure convenue à l'adresse :

Déchèterie, rue des Nigennes, 63700 Saint-Eloy-les-Mines.

Apporter vos déchets d'amiante lié autorisés :

- Conditionnés dans le contenant remis par la collectivité
- Fermés hermétiquement
- Dans une remorque (*aucune manipulation des contenants dans un véhicule par l'entreprise agréée*)

Apporter vos EPI conditionnés dans un sac étanche fermé hermétiquement.

A votre arrivée, vous serez accueillis par une entreprise agréée qui vérifiera :

- Votre identité
- Le poids des déchets
- L'intégrité du contenant et sa fermeture hermétique.
En cas de mauvais conditionnement : contenant déchiré, non fermé, ou de quantité trop importante le dépôt sera refusé. Vous devrez reprendre un RDV !

Veillez à respecter les consignes de sécurité de l'entreprise en charge de la réception des déchets d'amiante.

Vous devrez notamment vous éloigner de la zone de manipulation de votre contenant pendant le déchargement.

A l'issue du déchargement, l'entreprise vous remettra un récépissé de dépôt.

**SERVICE GRATUIT
DÉDIÉ AUX PARTICULIERS
UNE FOIS PAR AN ET PAR FOYER
POUR UN APPORT DE 150 KG
MAXIMUM D'AMIANTE LIÉ**
(équivalent à 6 tôles de fibrociment
OU 4 mètres linéaires de conduit
OU 4 jardinières)

QUELS DÉCHETS ?

DÉCHETS ACCEPTÉS amiante lié uniquement

Il s'agit d'amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (*vide-ordure, cheminée, évacuation/ adduction eau...*), bac horticole type jardinière.

DÉCHETS REFUSÉS amiante libre

(joint, flocage, calorifugeage de tuyau de chaudière, enduit...).

Ces déchets doivent être pris en charge par une entreprise certifiées (*cf. liens ci-contre*) et traités sur un site agréé.

**INSCRIPTION PRÉALABLE
AU SECRÉTARIAT DU SICTOM
04.73.85.95.74**

- 1 attestation sur l'honneur à compléter et remettre à la collectivité
- 1 contenant homologué et adapté à vos déchets, gratuit à récupérer

**Programmation du RDV
par le Sictom des Combrailles
qui vous contactera par téléphone**